

ARRONDISSEMENT CÔTE-DES-NEIGES—NOTRE-DAME-DE-GRÂCE
Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
LISTE DES TARIFS 2017 (révision du 05-12-2016 arr. & 14-12-2016 central)

MISE EN GARDE : Cette codification a été préparée uniquement pour la commodité du lecteur et n'a aucune valeur officielle.

Aucune garantie n'est offerte quant à l'exactitude du texte. Pour toutes fins légales le lecteur devra consulter la version officielle du règlement et de chacun de ses amendements.

Central 16-065	Code caisse	Description du produit	Tarif minimum	Tarif	Code Cimon	CDN/NDG RCA16 17271
-------------------	-------------	------------------------	---------------	-------	------------	------------------------

TRANSFORMATION (voir note à la page 6)

3, 3° a)	59067	Bâtiment résidentiel	138,00 \$	8,90 \$ pour chaque 1 000 \$ de travaux		--
3, 3° b)	59064	Bâtiment commercial	408,00 \$	8,90 \$ pour chaque 1 000 \$ de travaux		--
3, 3° b)	59063	Bâtiment commercial mixte	408,00 \$	8,90 \$ pour chaque 1 000 \$ de travaux		--
3, 3° b)	59066	Bâtiment industriel	408,00 \$	8,90 \$ pour chaque 1 000 \$ de travaux		--
3, 3° b)	59065	Bâtiment institutionnel	408,00 \$	8,90 \$ pour chaque 1 000 \$ de travaux		--
3, 3° c)	59027	Pieux pour renforcer structure	55,00 \$			--
3, 1°	59023	Déplacement d'un bâtiment	375,00 \$			--
3, 4° a)	59045	Renouvellement d'un permis - résidentiel	138,00 \$	25 % du coût du permis original		--
3, 4° b)	59045	Renouvellement d'un permis - autre résidentiel	408,00 \$	25 % du coût du permis original		--
--	59041	Numéro civique / municipal (ajout)	52,00 \$			71
--	59017	Copie d'un permis (placard) (perdu ou volé)	10,50 \$	Tarif de l'arrondissement		73

CONSTRUCTION NEUVE (voir note à la page 6)

3, 2° a)	59014	Résidentiel 6 logements et moins	855,00 \$	8,90 \$ pour chaque 1 000 \$ de travaux		--
3, 2° a)	59015	Résidentiel plus de 6 logements	855,00 \$	8,90 \$ pour chaque 1 000 \$ de travaux		--
3, 2° a)	59159	Résidentiel & commercial (mixte)	855,00 \$	8,90 \$ pour chaque 1 000 \$ de travaux		--
3, 2° a)	59010	Commercial	855,00 \$	8,90 \$ pour chaque 1 000 \$ de travaux		--
3, 2° a)	59013	Commercial & industriel (mixte)	855,00 \$	8,90 \$ pour chaque 1 000 \$ de travaux		--
3, 2° a)	59012	Industriel	855,00 \$	8,90 \$ pour chaque 1 000 \$ de travaux		--
3, 2° a)	59011	Institutionnel	855,00 \$	8,90 \$ pour chaque 1 000 \$ de travaux		--
3, 2° c)	59009	Autres autre que ceux visés par a) ou b)	430,00\$	8,90 \$ pour chaque 1 000 \$ de travaux		--
--	59028	Piscine	410,00 \$			8, 7°
3, 2° b)	59009	Dépendance résidentiel 15.01 à 25 m2	215,00 \$	8,90 \$ pour chaque 1 000 \$ de travaux		--
3, 2° C)	59009	Dépendance résidentiel + 25 m2	430,00\$	8,90 \$ pour chaque 1 000 \$ de travaux		--

CONDOMINIUM DIVISE

--	59154	Frais d'étude – dérogation pour conversion copropriété divise verticale	624,00 \$	+ 52,00 \$ pour chaque logement 2600,00\$ max / immeuble		5
----	-------	---	-----------	---	--	---

Central 16-065	Code caisse	Description du produit	Tarif minimum	Tarif	Code Cimon	CDN/NDG RCA16 17271
-------------------	-------------	------------------------	---------------	-------	------------	------------------------

TARFIS ADDITIONNELS (CONSTRUCTION / TRANSFORMATION)

Étude requise par le titre VIII (PIIA)

--	59332	Secteur significatif normes ou critères /transfo	205,00 \$	si le coût estimé des travaux > 5 000\$		15
--	59334	Secteur significatif critères / transfo	510,00\$	si le coût estimé des travaux > 50 000\$		16, 1°
	59332	Secteur significatif normes ou critères / agrand	510,00\$	si le coût estimé des travaux > 50 000\$		16, 2°
	59332	Secteur significatif normes ou critères / constr	765,00\$	si le coût estimé des travaux > 50 000\$		16, 3°
--	59182	22, 23, 28, 28.1, 28.2, 28.3, 45.2, 48.1, 67, 69, 70, 70.1, 88, 106, 122.5.1 et 544 du 01-276	510,00\$	Exemption si un tarif est déjà chargé en vertu de l'art. 15 et 16 du RCA15 17256		17
--	59963	Pour l'étude d'une demande de permis visée par une résolution de PPCMOI		2,00\$ pour chaque 1 000 \$ de travaux (maximum 20 000\$)		13, 6°

DÉMOLITION

--	59019	Bâtiment conventionnel autre que dépendance	5 100,00 \$			10,3°
--	59019	Demande de démolition qui n'a pas à être soumise au CCU	625,00 \$			10,1°
10-009		AH – biens culturels	1 760,00\$	+ publication d'un avis public 165,00 \$		----
--		Dépendance (accessoire de l'habitation)	0 \$			10,2°

EXTÉRIEURS (LES) (voir note à la page 6)

3, 3°	59084	Aménagement stationnement résidentiel	138,00 \$	8,90 \$ pour chaque 1 000 \$ de travaux	-	--
3, 3°	59084	Aménagement stationnement autre	408,00 \$	8,90 \$ pour chaque 1 000 \$ de travaux	-	--
--	59306	Aménagement paysager résidentiel	130,00 \$	8,90 \$ pour chaque 1 000 \$ de travaux		8, 6° a)
--	59306	Aménagement paysager autres que résidentiel	390,00 \$	8,90 \$ pour chaque 1 000 \$ de travaux		8, 6° b)
--	59026	Abattage d'arbres / rehaussement	104,00 \$			8, 1° a)
--	59026	Abattage d'arbres / rehaussement : site M-R	208,00 \$			8, 1° b)

ENTRÉE CHARRETIÈRE

--	59025	Démo / Construction de trottoirs en béton	275,00 \$	pour chaque mètre carré		50, 1°b) ii)
--	59155	Construction de trottoirs en asphalte	130,00 \$	pour chaque mètre carré		50, 1°b) i)
--	59156	Bordure de béton	205,00 \$	par mètre linéaire		50, 2° b)
--	59156	Bordure existante en béton à scier : - de 8m	465,00 \$			50,1°,a),i)
--	59158	Bordure existante en béton à scier : > 8m	60,00 \$	par mètre linéaire excédant 8 mètres ajouter au 450,00\$ de 59156		50,1° a)ii)
--	59188	Trottoir servant de piste cyclable	145,00 \$	par mètre carré		50,1°b)iii)

FRAIS DE PARC

--	59032	Frais de parc			2406.0000000.000000. 00000.33001	RRVM 0-1
----	-------	---------------	--	--	-------------------------------------	----------

Central 16-065	Code caisse	Description du produit	Tarif minimum	Tarif	Code Cimon	CDN/NDG RCA16 17271
-------------------	-------------	------------------------	---------------	-------	------------	------------------------

OCCUPATION

--	59042	Frais d'étude certificat	260,00 \$			8, 2°
--	59005	Café-terrace / frais d'étude permis	260,00 \$			8, 5°
--	59024	Enseignes, frais d'étude permis	260,00 \$	16,00 \$ par mètre carré de superficie		8, 3° a)
--	59089	Enseignes publicitaires	520,00 \$	520,00 \$ par emplacement + 11,00 \$ par m. ca.		8, 3° b)
--	59016	Antenne / frais étude par emplacement	312,00 \$			8, 4° a)
--	59161	Antenne / frais étude par antenne	156,00 \$			8, 4° b)
--	59087	Duplicata certificat occupation	10,50 \$			18

OPÉRATION CADASTRALE

--	59043	Avec création de rue, premier lot	572,00 \$			7, 1° a)
--	59167	Avec création de rue, lots supplémentaires	85,00 \$			7, 1° b)
--	59044	Sans création de rue, premier lot	312,00\$			7, 2° a)
--	59168	Sans création de rue, lots supplémentaires	85,00 \$			7, 2° b)
--	59392	Frais de dossier - frais de parcs (14-049)	312,00\$	En sus du frais de l'opération cadastrale		7, 3°
--	59392	Frais de dossier - frais de parcs (02-065)	312,00\$	En sus du frais de permis construction		7, 4°

AUTORISATIONS RÈGLEMENTAIRES

--	59296	Dérogation mineure (étude préliminaire)	1 000,00 \$			6,2°
	59021	Dérogation mineure	3 120,00 \$			6,1°
--	59040	Modification de zonage	14 045,00 \$			9,1°
--	59296	Modification de zonage (étude préliminaire)	1 000,00 \$			9,2°
--	59040	S'ajoute pour un projet nécessitant la tenue d'un scrutin référendaire.	4 680,00\$			14
--	59152	Modification au Plan d'urbanisme	20 800,00 \$			9

ARTICLE 89 DÉROGATION PAR LA VILLE CENTRE (CONSEIL MUNICIPAL)

2,1°	59253	Pour projet d'occupation (sans construction)	2 200,00 \$			--
2,2°a)	59253	Pour projet constr./modif. < de 500 m ²	2 200,00 \$			--
2,2°b)	59253	Pour projet constr./modif. 500 m ² à 9 999 m ²	10 900,00 \$			--
2,2°c)	59253	Projet constr./modif. 1 000 m ² à 24 999 m ²	19 800,00 \$			--
2,2°d)	59253	Pour projet constr./modif. 25 000 m ² et +	31 200,00 \$			--
2,3°a)	59253	Modif. projet déjà autorisé < de 500 m ²	2 200,00 \$			--
2,3°b)	59253	Modif. projet déjà autorisé 500 m ² et +	3 950,00 \$			--

MESURE DIFFÉRENTE (LOGEMENT)

--	59150	Demande de mesure différente (L-1)	260,00 \$			20
----	-------	------------------------------------	-----------	--	--	----

Central 16-065	Code caisse	Description du produit	Tarif minimum	Tarif	Code Cimon	CDN/NDG RCA16 17271
-------------------	-------------	------------------------	---------------	-------	------------	------------------------

INSPECTION

--	59035	Installation de réservoir hydrocarbures	375,00 \$			62
--	59036	Inspection / temps supplémentaire : <= 3h	282,00 \$	Tarif de l'arrondissement (minimum 3 heures)		59, 2° a)
--	59162	Inspection / temps supplémentaire : > 3h	94,00 \$/hr	Tarif de l'arrondissement		59, 2° b)

FOND DE COMPENSATIONS STATIONNEMENT

--	59151	Frais d'étude de dossier	1 510,00 \$			19
--	59033	Stationnement – secteur B	5 000,00 \$		2406.0000000.000000.00000.33501	Règ. 5984
--	59033	Stationnement – ext. secteur B (5 log. et -)	2 500,00 \$		2406.0000000.000000.00000.33501	Règ. 5984
--	59033	Stationnement – extérieur secteur B (autres)	3 500,00 \$		2406.0000000.000000.00000.33501	Règ. 5984

PROJETS PARTICULIERS

--	59296	Étude préliminaire pour : modif-zonage, étude pour CPE ou garderie, dérogation mineure, projets particuliers, usage conditionnel et dérogations par l'article 89 de la charte	1000,00 \$	(remboursement si demande officielle déposée dans les 6 mois)		6, 2° 9, 2° 11, 2°+12 13, 4° 21, 2°
--	59170	Construction/agrandissement ou occupation pour un CPE ou garderie (LRQ c. C-8.2)	2 600,00 \$	(étude préliminaire 1000,00 \$)		11, 1°
--	59171	Usage conditionnel	3 120,00 \$	(étude préliminaire 1000,00 \$)		21, 1°
--	59152	Étude d'un projet particulier d'occupation	7 275,00 \$			13, 1°
--	59152	Construction/modification 500 m ² ou moins	7 275,00 \$			13, 2° a)
--	59152	Construction/modification 501m ² à 10 000 m ²	24 585,00 \$			13, 2° b)
--	59152	Constr./modif. 10 001 m ² à 25 000 m ²	48 515,00 \$			13, 2° b)
--	59152	Constr./modification plus de 25 000 m ²	69 325,00 \$			13, 2° d)
--	59152	Modif. d'un projet particulier déjà autorisé - occupation	15 610,00 \$			13, 3°
--	59152	Étude de permis d'un projet particulier déjà autorisé - occupation		(2,00\$ pour chaque 1000\$ de travaux maximum 20 000\$)		13, 6°
--	59152	S'ajoute pour un projet nécessitant la tenue d'un scrutin référendaire.	4 680 \$			14

Central 16-065	Code caisse	Description du produit	Tarif minimum	Tarif	Code Cimon	CDN/NDG RCA16 17271
-------------------	-------------	------------------------	---------------	-------	------------	------------------------

PAPIERS (LES)

--	59053	Recherche plans construction sur microfilm	48,00 \$			63
--	59018	Copie de plan d'un bâtiment – plan	3,80 \$	L.R.Q. A-2.1, r.3 art 9, b)		L.R.Q.
--	59049	Photocopie document / microfilm	0,38 \$	L.R.Q. A-2.1, r.3 art 9, h)		L.R.Q.
--	59092	Lettre attestation historique bâtiment	306 \$			78
--	59960	La copie-papier et la version électronique sur CD-Rom des plans à jour de l'Annexe A du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre- Dame-de-Grâce (01-276)	104,00 \$			80, 2°
--	59928	Le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276), auquel sont joints les règlements modificateurs, la codification administrative ainsi que la copie-papier et la version électronique sur CD-Rom des plans à jour du règlement (Annexe A)	156,00 \$			80, 3°
--	59928	Copie d'un plan d'un règlement	3,80 \$	L.R.Q. A-2.1, r.3 art 9, b)		
--	59928	Copie de règlements municipaux - autres	0,38 \$	Maximum par règl. : 35,00 \$		
--	59116	Copie du plan d'urbanisme				
--	59037	Liste mensuelle permis de construction / année	208,00 \$			83, 1 a)
--	59165	Liste mensuelle permis de construction / mois	18,75 \$			83, 1 b)
--	59038	Liste mensuelle des bâtiments vacants / année	208,00 \$			83, 2 a)
--	59166	Liste mensuelle des bâtiments vacants / mois	18,75 \$			83, 2 b)
--	59074	Certificat d'autorisation environnementale	214,00 \$			77
--	?????	Recherche titre de propriété par cadastre	34,00 \$			62
	59095	Désignation de lot au cadastre officiel	30,00 \$			--
107	59034	Frais pour chèque sans fonds	35,00 \$			--
--	59031	Extraits du registre des permis	96,00\$ min	96,00\$ minimum En sus du minimum + 8,00\$/1000 inscriptions code 59164		79, 1° 79, 2°

AUTRES

--	59151	Autres revenus divers non assujettis aux taxes				
--	59150	Autres revenus divers assujettis aux taxes				

Art : 4

Aux fins de l'article 3 du présent règlement, la valeur estimée des travaux comprend :

les frais de préparation des plans et devis;

les frais de fourniture et d'installation de tous les matériaux et équipements intégrés au bâtiment, incluant l'architecture, à la structure, à la mécanique et à l'électricité mais excluant les frais de fourniture et d'installation, l'exploitation d'un procédé industriel et les frais de fourniture et d'installation, dans un bâtiment résidentiel pour personnes handicapées installé dans le cadre du Programme d'adaptation de domicile (PAD) adopté par le conseil;

les frais d'excavation, et de remblayage des fondations du bâtiment;

les frais d'aménagement du terrain tel que l'aménagement paysager ou le stationnement lorsque ces travaux sont réalisés simultanément avec un projet de construction ou de transformation d'un bâtiment et que le règlement sur les certificats de l'arrondissement prévoit qu'ils peuvent être inclus au permis de construction;

taxes applicables à l'ensemble des biens et services mentionnés au présent article

Art : 5

Aux fins de l'article 3 du présent règlement, la valeur estimée des travaux de construction ou d'agrandissement d'un bâtiment ne doit pas être inférieure aux coûts unitaires suivants :

pour un bâtiment résidentiel, par mètre carré de superficie de plancher, à l'exclusion de celle du sous-sol d'un bâtiment unifamilial :

1 260,00 \$

pour un bâtiment commercial, par mètre carré de superficie de plancher :

1 500,00 \$

pour un bâtiment industriel, par mètre carré de superficie de plancher :

970,00 \$

pour un bâtiment institutionnel, par mètre carré de superficie de plancher :

1 840,00 \$

Les taxes applicables à l'ensemble des biens et services mentionnés au présent article.